

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), I NGUYEN, B PERRUSSET, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER (proc de J SEBASTIEN), S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de G FANGIER).

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 44
Procurations : 5
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 17/03/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JF DURAND, D BERAL et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Création d'activités expérientielles : poste d'animation et plateforme Internet dédiée - Dépôt d'une demande d'aide LEADER Ardèche³.

La compétence obligatoire de développement économique de la CCBA intègre la politique touristique qui est un moteur de développement important permettant d'accroître les retombées économiques directes et indirectes sur le territoire.

Un des enjeux économiques pour la CCBA est de chercher à décloisonner ses moteurs de développement (économie productive, agriculture, tourisme, innovation, croissance verte...). Ainsi, il s'agit d'identifier de nouvelles passerelles entre ces secteurs d'activités et de tendre vers davantage de collaborations entre les acteurs.

La notion d'« expérience » permet d'envisager de nouvelles offres tout public, locales comme touristiques. Ces offres créent des revenus complémentaires pour les professionnels de l'artisanat, de l'artisanat d'art, de l'industrie, de la culture, de l'agri-tourisme ... en ouvrant leurs métiers à une visibilité nouvelle et à une participation du public à leurs savoir-faire. D'un autre côté, ces offres d'expérience agissent sur l'image d'un territoire à vivre et répondent aux attentes de publics en recherche de concret, de vécu...

Aujourd'hui, un chaînon est manquant entre le projet économique territorial de la CCBA, les attentes des professionnels et les attentes du public.

Rendre notre territoire plus visible, plus attractif par la mise en relation d'acteurs, de partenaires et d'expériences partagées, nécessite une approche globale et transversale entre les secteurs économiques.

Il s'agit d'aller vers une mise en marché du territoire, par la valorisation de ses ressources (naturelles, artisanales, agricoles, patrimoniales, ...) contribuant ainsi au respect et au maintien de celles-ci.

Au-delà, ces produits expérientiels permettront de désaisonnaliser et d'étoffer l'offre d'activités, en l'orientant sur une approche plus durable et en recherche d'expérience (gastronomie et produits du terroir, sport, découverte de la nature et du patrimoine architectural local, savoir-faire, artisanat local). Cette offre atypique liée à la valorisation des atouts du territoire nécessite de travailler les synergies entre les secteurs d'activités (commerce/santé, agriculture, culture, tourisme, sport...), de développer la connaissance de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) par la découverte de projets alternatifs, etc...

Les bénéficiaires du projet, visiteurs et population locale, appartiennent à quatre grands domaines regroupés au sein de filières distinctes mais complémentaires :

- Les activités naturalistes de pleine nature
- Les savoir-faire paysans et pratiques agricoles
- Les techniques industrielles de transformation et de conditionnement des produits du terroir
- L'art et l'artisanat traditionnel.

Dans le cadre des objectifs fixés par la CCBA, l'OTI a amorcé un travail sur le tourisme expérientiel afin d'en tester le bien-fondé. Il s'avère que cette piste ouvre de nouveaux débouchés auprès d'un large public en attente d'offres innovantes d'une part, et au contact de professionnels, jusqu'ici éloignés du tourisme, d'autre part.

Aussi, afin de conforter les actions engagées, la CCBA souhaite développer la capacité du territoire à produire des offres d'activités nouvelles, basées sur l'expérience et la rencontre. Pour se faire, la CCBA souhaite créer un poste de « designer d'expérience » centré sur la recherche, le développement jusqu'à la mise en marché de produits expérientiels.

Le rôle de ce chargé de mission repose sur les missions suivantes :

- identifier et créer des offres « expérientielles »
- les organiser et les structurer
- accompagner leur mise en marché via une plateforme Internet dédiée
- concevoir une méthodologie de conception d'offre reproductible
- animer le réseau des acteurs
- animer un comité de suivi avec les partenaires du projet (Leader, agence touristique départementale (ADT), EPCI voisins, OTI...)

Ses objectifs :

- Créer des emplois complémentaires et durables,
- Accompagner les professionnels en recherche de méthodes pour diversifier leurs activités et leurs sources de revenu ;
- Générer un chiffre d'affaire supplémentaire sur le territoire,
- Aider à une montée en qualification des professionnels,
- Modéliser et partager la méthode,
- Proposer une plateforme dédiée pour fournir une visibilité et des outils aux nouvelles expériences.

Ses moyens :

- les services de la CCBA « Economie, tourisme, agriculture » en lien avec les acteurs économiques du territoire,
- l'appui sur le partenariat avec des acteurs pluriels (chambres consulaires, industrie, agriculture, art et artisanat...)
- un office de tourisme expert des attentes des publics, disposant des outils pour la mise en marché
- un réseau de partenaires impliqués sur des thématiques d'attractivité (ADT, Emerveillés par l'Ardèche, Ardèche le goût...)

Ce poste comprend également la conception et l'utilisation d'une plateforme collaborative pour la structuration et la commercialisation des activités expérientielles à destination des publics et des professionnels, laquelle sera gérée et alimentée à terme par l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation dans le cadre de Leader Ardèche3 au titre de l'action n°5 « Favoriser le développement de modèles économiques innovants. Celui-ci a été présélectionné suite au comité de programmation du 21 novembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
097-200073249-20210323-LE21032021-03-DE
Date de transmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021

Une demande de financement peut donc être déposée pour :

- la création d'un poste en contrat à durée déterminée (contrat de projet) de 17 mois du 3 mai 2021 au 3 octobre 2022 et des dépenses de communication et divers pour un montant prévisionnel total de 87 084.14 € TTC
- à hauteur de 80% du montant des dépenses éligibles au regard du dispositif Leader FEADER estimé à 83 559.07 € TTC, soit un reste à charge prévisionnel global de 20 236.89 € sur l'ensemble de l'action pour la CCBA (dépenses éligibles au Leader et dépenses hors du champ d'intervention Leader comprenant du temps de suivi administratif et divers estimé à 5% des dépenses de rémunération), représentant un montant de 16 711.82€ sur les seules dépenses éligibles au Leader,
- selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Description des dépenses	Dépenses estimées en TTC	Montant TTC des dépenses éligibles pour Leader
1.1 - Dépenses facturées (impression communication)	3 187.50	3 187.50
1.2 - Dépenses de rémunération	70 501.39	66 976.32
1.3 - Dépenses de déplacement au forfait	3 348.80	3 348.80
1.5 - Dépenses indirectes (15% dépenses de rémunération éligibles leader)	10 046.45	10 046.45
TOTAL des DEPENSES	87 084.14	83 559.07

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
Financements publics à décliner :	Montant TTC
FEADER au titre du programme LEADER Ardèche ³ :	66 847.25 €
Financements privés à décliner :	
Autofinancement :	20 236.89 €
Recettes prévisionnelles générées par le projet (vente de produits/services directement rattachés au projet)	0 €
TOTAL	87 084.14 €

Ce poste serait rattaché au service développement économique de la CCBA et en collaboration directe avec l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays d'Aubenas-Vals-Antraigues.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de valider le plan de financement présenté,
- d'autoriser le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³, (Programme de développement rural Rhône-Alpes 2014-2020 sur la fiche action n°5 « Favoriser le développement de modèles économiques innovants ») conformément au plan de financement présenté,
- d'autoriser le Président à créer un poste de Designer d'expérience, en contrat de projet selon les missions et durée définies dans la présente délibération, la rémunération étant fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, correspondant au plan de financement présenté ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la délibération et tous actes à intervenir utiles à l'application des présentes
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget prévisionnel 2021 et 2022
- de décider de prendre à notre charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 24 mars 2021

Le Président, Max TOURVIEILHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20210323-DEL23032021-03-DE
Date de télétransmission : 26/03/2021
Date de réception préfecture : 26/03/2021